

SOCIÉTÉ DES PARENTS MICHAËLLE-JEAN



PROCÈS-VERBAL

Jeudi, le 14 mai 2020

Présences : Isabelle Gagnon, Christophe Nayet, Sylvie Dassylva, Christophe Nayet, Sabelle Gueye, Geneviève Therrien, Anthony Bertrand, Chantal Londji Dang, Souleiman Bouraleh, Marc Parisien

Absences motivées : Mohammed Ahmed

ITEMS À L'ORDRE DU JOUR	ACTION ET SUIVI
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Anthony Bertrand/Ibrahim Karidio
2. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2020 <ul style="list-style-type: none">- Correction de fautes petit-déjeuner- Correction : chèque pour rembourser l'école (et non Sylvie)	Ibrahim Karidio / Christophe Nayet
3. Suivis du procès-verbal du 8 avril 2020 <ul style="list-style-type: none">- Projet vice-versa a été reporté. Nous n'allons pas rembourser les fonds, nous n'allons pas reverser l'argent. On va garder les fonds et on va reconduire le projet l'an prochain.- Suivi de AGLC avec le rapport du trésorier	
4. Rapport du président <ul style="list-style-type: none">- Aucun rapport.	
5. Rapport du trésorier <ul style="list-style-type: none">- Nous avons 46107\$ sur compte casino et 9044\$ sur le compte général en raison des deux chèques fait dans chacun des comptes au 15 avril.- Le rapport casino : Geneviève Labrie a accepté de nous aider. Nous avons eu un retour de AGLC qui a commencé à relever et contester certaines choses.	

<p>Anthony a répondu en disant que les deux choses sur laquelle elle revenait c'était un paiement que nous avons passé sous un don sous le conseil de Geneviève Labrie. Le chèque avait été versé dans le cadre du financement CIP où l'école avait touché ~19000\$ et il y a eu ~40 000\$ de dépense à justifier. Une partie des dons casino a été donné en matching. Le problème avec AGLC c'est que « matching » n'est pas une catégorie comptable. L'autre point qu'elle contestait c'était la différence de 10 000\$ qui n'était pas renseignée. Alors que le rapport qu'ils demandaient date de novembre 2018 et la différence vient de la période précédant le rapport demandé. Ils vont nous demander de justifier ceci. Ces trois chèques correspondent à : 1 chèque de 5000\$ pour un artiste en résidence, les 1300\$ dépensé par erreur pour le voyage en Espagne et qui a été reversé par la suite puis, 3500\$ pour une sortie éducative.</p>	
<p>6. Varia</p>	
<p>7. Date de la prochaine réunion</p>	
<p>8. Levée de la réunion</p>	<p>20h18 Souleiman Bouraleh/Marc Parisien</p>

Présidente

Secrétaire